



COMMUNIQUE DE PRESSE

Du

Réseau Ouest Africain pour la Surveillance des élections sur l'état de la mise en œuvre de la charte de l'Union Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance

Les membres du Réseau Ouest Africain pour la Surveillance des Elections (ROASE), (une coalition de groupes citoyens non partisans d'observation de 11 pays ouest-africains : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Nigeria, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo) se sont réunis à Abuja (Nigéria), du 5 au 8 mai 2013, pour discuter des résultats préliminaires d'une étude sur l'état de la signature, de la ratification et de la mise en œuvre de la Charte de l'UA de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance dans la sous-région.

Les membres du ROASE ont observé qu'en dépit du fait que, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont eu à ratifier la Charte (11 des 20), la zone reste la plus instable en Afrique; car elle a enregistré 10 des 14 perturbations de l'ordre constitutionnel et démocratique intervenues en Afrique depuis l'adoption de la Charte de l'UA de la démocratie, des élections et la gouvernance en 2007.

Le ROASE est très préoccupé par le mépris total pour les constitutions et la volonté des peuples, matérialisé notamment par les coups d'état militaires et les modifications anticonstitutionnelles. Une fois encore, il condamne les perturbations militaires récentes de l'ordre constitutionnel au Mali et en Guinée-Bissau.

En outre, il manifeste sa vive inquiétude face à l'absence de consensus entre le gouvernement et l'opposition en Guinée dans la définition d'un cadre juridique et politique clair pour des élections transparentes et l'absence de calendrier précis pour l'organisation des élections législatives et locales au Togo.

Le ROASE appelle tous les gouvernements en Afrique de l'Ouest à faire preuve d'un plus grand engagement pour la consolidation de la démocratie dans leur pays en appliquant pleinement les principes de la Charte de l'Union africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance.

En conséquence, le ROASE félicite les Etats membres de l'Union Africaine qui ont ratifié la Charte susmentionnée, notamment **la Mauritanie, l'Ethiopie, la Sierra Leone, le Rwanda, le Burkina Faso, le Ghana, le Lesotho, la Zambie, l'Afrique du Sud, la Guinée, le Tchad, le Niger, la Guinée Bissau, le Nigeria, le Benin, le Togo, le Cameroun, le Malawi et le Soudan**. Le ROASE encourage les pays africains qui n'ont pas encore signé et ratifié ladite Charte, à en faire une priorité.

Il invite aussi toutes les parties prenantes notamment, la société civile et les parlements africains à relever le défi de la vulgarisation de cette Charte et celui du plaidoyer pour sa signature, sa ratification et sa mise en œuvre effective.

Enfin, le ROASE appelle les institutions internationales comme la CEDEAO, l'UA et l'ONU à promouvoir la nécessité et l'importance de la ratification et la mise en œuvre de la Charte comme un moyen de contribuer au renforcement et à la consolidation de la démocratie sur le continent.

Fait à Abuja le 07 mai 2013
Oumar Diallo
Président du ROASE